

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 7 janvier 2015**
- **Présentation du PADD**
- **Compte Administratif 2014**
- **Avenant CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)**
- **Indemnité de Conseil au Receveur Municipal**
- **Droit de Préemption Urbain**
- **Divers**

I- PRESENTATION DU PADD

L'Atelier du Triangle fait une présentation du PADD.

Suite à différentes remarques il sera modifié au chapitre orientations générales pour l'équipement commercial et le développement économique

Le projet propose :

De permettre le développement de l'activité industrielle et artisanale

De maintenir l'activité de la carrière dans le cadre de l'autorisation actuelle

De permettre le maintien des commerces de proximité de la commune

De prévoir un secteur d'extension pour l'activité afin d'accueillir des artisans locaux

Le PADD sera consultable en mairie, et sur le site internet de St-Julien-Molin-Molette.

La réunion publique aura lieu le 25 mars 2015 à 19 heures.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à la majorité des voix :

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 754 641,08 € et les recettes à 900 648,22 € ce qui permet de dégager un excédent de **146 007,14 €**.

En investissement les dépenses 2014 s'élèvent à 397 513,06 € et les recettes s'élèvent à 177 222,48 €. Le déficit d'investissement de 2014 est de **220 290,58 €**.

Les investissements prévus en 2014 restant à réaliser s'élèvent à 223 500,00 € en dépenses et 345 125,00 € en recettes. Le déficit cumulé est ramené à 182 586,86 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 et décide d'affecter la somme de 182 586,86 € sur l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement restant à réaliser.

La différence soit 99 978,77 € sera reportée en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2015.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 13 589,85 € et les recettes à 18 326,06 € soit un excédent de **5 862,99 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2015.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 168 879,42 € et les recettes à 209 745,65 € soit un excédent de **40 866,23 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 30 709,90 € et les recettes de 77 315,12 € soit un excédent de 46 605,22 €.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 20 000,00 € en dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 et décide de reporter l'excédent cumulé de 60 099,59 € en recettes d'exploitation et l'excédent cumulé en investissement de 469 399,91 € au Budget primitif 2015

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

Les dépenses s'élèvent à 17 949,00 € pour l'année 2014 comprenant le financement des études relatives au projet.

Le conseil municipal par 11 voix pour et 3 abstentions approuve le Compte administratif 2014 du lotissement.

III- AVENANT CEJ (contrat enfance jeunesse)

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse doit se dérouler sur la période de septembre 2014 à l'automne 2015. Afin que l'Espace Déôme puisse continuer le service d'accueil de Loisirs pour les enfants de 3/10 ans et 11/17 ans durant l'année 2015 il convient de prolonger les conditions contractuelles de la convention d'un an soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention autorise M. le Maire à signer les avenants.

IV-INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite au départ de M. Serge GALLARD, une nouvelle délibération doit être prise pour l'octroi de cette indemnité qui est prévu par l'arrêté interministérielle du 16 décembre 1983 à M. Eric GLASSON, nommé receveur municipal de la trésorerie de Bourg-Argental, depuis le 1^{er} décembre 2014.

En effet le receveur municipal effectue à la demande de la commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le conseil municipal, après délibération par 9 voix pour et 6 abstentions, attribue une indemnité de conseil de 100% du maximum autorisé à M. Eric GLASSON, pour toute la durée du mandat.

V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AD144, situé la Modure d'en haut.

VI-DIVERS

1) Gens du voyage

Suite au courrier du 5 février de 18 personnes concernant l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune. Suite aux différents échanges il est constaté que ce problème de reste entier, il est difficile de trouver un terrain convenable pour les gens du voyage et les riverains immédiats. Actuellement, il existe un terrain à la sortie de Bourg-Argental en direction de St-Sauveur-en-Rue.

Le problème doit être résolu en collaboration avec les communes avoisinantes pour permettre de trouver une solution à long terme, Le Maire a demandé de solutionner l'accueil au sein de la communauté de communes des Monts du Pilat et si possible l'élargir à la communauté de commune du Pilat Rhodanien.

Jean-Louis PERRON propose de gérer les différentes démarches à mettre en œuvre auprès des riverains proches des terrains régulièrement occupés par les gens du voyage, et de contacter les communes avoisinantes.

2) Voirie

-Enfouissement des réseaux Rue du Mas :

La circulation et le stationnement seront très perturbés rue du mas, pendant environ 6 semaines

-Les peintures jaunes le long des trottoirs, les passages piétons, le marquage des places de parking seront repris dès le printemps.

3) Festival des oiseaux rares

Les spectacles seront centralisés sur la place aux 6 fontaines, afin de faciliter le travail des employés communaux en période estivale, sauf si il y a suffisamment de bénévoles pour déplacer le matériel.

4) Repas des aînés

Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à la préparation de la salle des fêtes le dimanche 1^{er} mars à 8 heures et à l'apéritif à 12 h.

5) Vie scolaire

Suite au départ de la coordonnatrice du périscolaire, la commission vie scolaire se réunira afin de redéfinir les taches de chacun.

6) Divers

- La commission urbanisme se réunira le 23 février 2015 à 19h30

- Jardins Municipaux : Le projet suit son cours, problème pour le stockage de l'eau, plusieurs possibilités sont envisagées (récupération eau de pluie, réaménagement des canaux, pompage dans la rivière)

- Merci aux agents recenseurs pour leur efficacité

- Merci aux agents municipaux et à M. Lachal pour le déneigement

- Concert hommage à Nougaro organisé par Noël et Partage

- Proposition d'achat de panneaux d'information sur la maladie de Lyme

- Etude pour l'accueil d'un chantier de Jeunes

- Marie-Anne MATHEVET participera à la prochaine réunion organisé par le Centre de Soins Infirmiers du canton de Bourg-Argental

- Réunion de la commission finances le 9 mars 2015 à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 20 février 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

